Grandes Cultures

Champagne-Ardenne

Bulletin n°375 du 24/09/97 : 2 pages
d'après les observations du 22/09/1997

AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

Colza

Stade : 2 à 5 feuilles étalées.

Ravageurs

Les **limaces** sont à surveiller jusqu'au stade 2 feuilles. Les captures d'**altises** dans les cuvettes jaunes ont augmenté en fin de semaine dernière. Le cumul des captures depuis le semis est faible sauf sur certains colzas avancés (5 feuilles) dans le sud de la région où le cumul atteint ou dépasse les 20 ou 30 insectes. Les morsures sont aussi plus nombreuses. Au-delà du stade 2 feuilles vraies, le risque lié aux adultes diminue. Toutefois, du stade 3-4 feuilles à 6 feuilles vraies, la lutte doit être poursuivie afin de diminuer le risque larvaire ultérieur. Les captures d'adultes de **tenthrèdes** évoluent et les premières chenilles sont observées dans l'Aube (Eaux Puiseaux, Bar sur Seine, Montmartin le Haut, Montaulin). Elles sont encore peu nuisibles. A notre tour à succion, le vol du **puceron** *Myzus persicae* a débuté. Il est aussi présent sous les feuilles avec des taux d'attaque variables, souvent inférieurs à 10 %, excepté dans quelques parcelles, les plus avancées, à l'abri du vent, où plus de 20 % des pieds sont porteurs. Leur développement est favorisé par le beau temps. Les **charançons du bourgeon terminal** sont absents dans nos cuvettes.

■ ***Traitez les altises si 3 pieds sur 10 présentent des morsures ou si le nombre de captures cumulées en cuvette jaune est de 20-30 altises depuis la date de semis. Au-delà du stade 6 feuilles vraies, il est inutile de traiter.***

■ ***Traitez les pucerons si 20 % des pieds sont porteurs.***

■ ***Il est inutile d'intervenir spécifiquement contre les tenthrèdes pour le moment. Les traitements contre les altises sont efficaces sur tenthrèdes.***

Pour le choix des produits, aidez-vous du tableau des insecticides colza au verso.

Luzerne

Apions

Le pourcentage de femelles prêtes à pondre continue d'augmenter : 78% des femelles sont gravides.

■ ***Les parcelles mal implantées ont dû être traitées.***

Céréales

Cicadelles

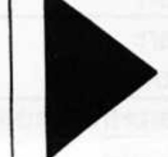
Les Psammotettix augmentent dans les repousses. Dans l'Aube, l'activité des larves est la plus marquée. Dans la Marne, des larves de 4ème génération sont présentent. Elles engendreront des adultes capables d'aller sur les futurs semis de blé.

■ ***Détruire les repousses de blé.***



Sachez utiliser les produits phytosanitaires sans danger : lisez et conservez le dépliant "mieux traiter en toute sécurité".

Prochain bulletin le 01 octobre.

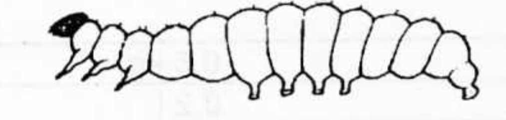


COLZA : surveillez les limaces et les noctuelles, traitez les altises et les pucerons dès que les seuils sont atteints.

Luzerne : les apions ont dû être traités dans les parcelles mal implantées.

En direct du laboratoire : des larves sur colza.

Sur les feuilles de **colza**, des **chenilles** de taille variable 2 à 50 mm sont fréquentes. Elles ont une tête sombre, avec un corps velu de couleur différente, 3 paires de pattes à l'avant et 5 paires de fausses pattes à l'arrière. Il s'agit vraisemblablement de larves de noctuelles de type *Mamestra* à différents stades larvaires. Il ne faut pas les confondre actuellement avec les larves de tenthrèdes qui ont 6 à 8 paires de fausses pattes à l'arrière. A ce jour, les noctuelles causent des dégâts peu nuisibles. Mais, il faut les surveiller.



Larve de noctuelle : 5 paires de fausses pattes.

Larve de tenthrède : 6 à 8 paires de fausses pattes.

DRAF - Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, esplanade Roland Garros - BP 234 - 51686 REIMS CEDEX 2
Tél. 03 26 77 36 40 - Fax 03 26 77 36 74

Produire plus propre

Pas d'homologation pour un usage = emploi interdit !

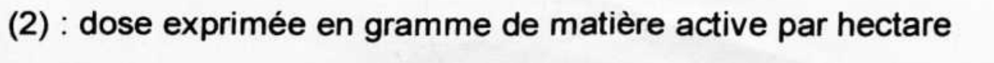
Le SRPV rappelle, que d'une façon générale, un produit phytosanitaire ne peut être employé en France que pour l'usage par lequel il a reçu une homologation de la part du Ministère de l'Agriculture et qui est indiqué en clair sur l'emballage (cf. dépliant "mieux traiter"). Ne pas respecter ce principe, tant au niveau du conseil que de l'utilisation du produit, c'est se placer en situation de faute justiciable.

Cette règle s'applique notamment à la lutte contre les acariens sur betterave. Aucun produit n'est homologué, aucun traitement ne doit donc être appliqué à l'encontre de ce ravageur, pour lequel il convient d'abord de mesurer sa réelle nuisibilité.

Insecticides homologués sur colza

Matières actives	Spécialités commerciales	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrèdes
alphaméthrine	Fastac	0,15 l	0,15 l		
	Fastac 10	0,1 l			
	Mageos	0,07 kg	0,05 kg		
	Vorax, Astor	0,1 l	0,075 l		
betacyfluthrine	Ducat	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
betacyfluthrine + oxydéméthon-méthyl	Enduro, Full M			0,5 l	
bifenthrine	Talstar	0,075 l	0,075 l	0,075 l	0,075 l
	Expéride	0,075 l	0,075 l		0,075 l
	Talstar Flo, Brigade	0,1 l	0,1 l	0,1 l	0,1 l
carbofuran	Curater V				9 kg
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (2)	25 g m.a.			20 g m.a
deltaméthrine	Nombreuses spécialités (2)	5 g m.a.	5 g m.a.	6,25 g m.a.	7,5 g m.a
deltaméthrine + endosulfan	Galion	0,8 l	0,8 l	0,8 l	
deltaméthrine + pyrimicarbe	Best, Status			1,25 l	
endosulfan	Nombreuses spécialités (2)	262 g m.a.	262 g m.a	612 g m.a.	
endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP	0,75 l			
endusolfan+thiométon	Serk EC			1,5 l	
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l			
esfenvalérate + oxydéméthon-méthyl	Sumiton			0,5 l	
fenvalérate	Sumicidin 10	0,5 l			
lambda-cyhalothrine	Karaté vert	0,1 l	0,15 l	0,15 l	0,1 l
	Karaté Xpress	0,1 kg	0,15 kg	0,15 kg	0,1 kg
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	Karaté K, Open, Okapi GF			1,25 l	
malathion	Nombreuses spécialités (2)	700 g m.a.			
méthidathion	Nombreuses spécialités (2)	250 g m.a			
parathion éthyl+méthyl	Nombreuses spécialités (2)	200 g m.a			
phosalone	Nombreuses spécialités (2)			600 g m.a.	
phosalone + parathion méthyl	Taxylone	0,75 l			
pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox			0,5 kg	
taufluvalinate	Mavrik Flo, Mavrik	0,2 l		0,2 l	
taufluvalinate+thiométon	Mavrik B, Mavrik systo			0,4 l	
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l		
triazamate	Aztec			0,5 l	
zétacyperméthrine	Deumil, Fury	0,1 l	0,1 l		

liste arrêtée au 1er janvier 1997


(2) : dose exprimée en gramme de matière active par hectare

